

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire

des « MARCHEURS AGYLIENS » siége à la Mairie de Saint-Ay 45130
Association affiliée à la Fédération de Randonnée Pédestre enregistrée sous le n°260

Le 17 OCTOBRE à 18 H.00 les membres de l'association se sont réunis en Assemblée Générale sur convocation du Président à la salle Jacques BREL 24, rue de la Métairie à SAINT-AY- 45130

L'assemblée était présidée par M. DERAIN Philippe Président de séance, il était assisté de M. POUET Claire secrétaire de séance. Désignation de deux scrutateurs parmi les adhérents présents.

Il a été établi une feuille d'émargement signée par les membres présents, celle-ci est annexée au présent procès-verbal. Il y avait Membres présents.

L'assemblée a donc pu valablement délibérer, conformément aux statuts de l'Association.

L'ordre du jour a été rappelé par le Président :

- Rapport moral et d'activité
- Rapport financier
- Renouvellement des membres du conseil d'administration
- Projets pour la nouvelle saison
- Séance de questions /réponses ouverte aux adhérents
- Conclusion et remerciements

Il a été fait lecture des différents rapports et ensuite le Président de séance a mis aux voix les questions suivantes, conformément à l'ordre du jour :

• **Rapport moral et d'orientation :**

L'assemblée générale adopte le rapport moral et d'activité à l'unanimité ou à la majorité des membres présents à l'assemblée, ou est rejeté par voix contre, abstentions (*raier les mentions inutiles*)

• **Budget prévisionnel :**

Le projet de budget est adopté à l'unanimité ou à la majorité des membres présents à l'assemblée ou est rejeté par voix contre, abstentions (*raier les mentions inutiles*)

• **Renouvellement des mandats des membres du conseil d'administration : (*noms et prénoms*)**

M. POUSSE MARTINS M.....
M. BONNET Catherine M.....
M. LAMBERGIERE Beatrice M.....
M. HEIS Gérald M.....
M..... M.....
M..... M.....

Ont posé candidature pour les postes à pouvoir dans le Conseil : (noms et prénoms)

M. PRIOT Elisabeth M.
M. M.

Le Conseil est élu à l'unanimité ou à la majorité des membres présents à l'assemblée, ou est rejeté par voix contre, Abstentions (rayer les mentions inutiles)

Le Conseil d'Administration est ainsi constitué de 16 membres qui exerceront leur fonction conformément aux statuts de l'Association.

Lors du débat qui a suivi, les principaux éléments suivants ont été avancés :

- l'organisation de groupes thème : 5 groupes
- renouvellement de licence : 73 euros dont 2,70 € FFAP et 0,30 € pour le club
- Marche pour tous à l'actualité avec 2 animateurs
- Soutien pour le SRB : mal équilibré
- la municipalité présente se propose de remonter l'information au conseil
- Remerciement à la municipalité pour sa présence et son implication au fonctionnement du club

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19h25, il est dressé un procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et le Secrétaire de séance et les deux scrutateurs.

A sr Ay le 17/10/2024

Le Président de séance :
(Signature originale)

Le Secrétaire de séance :
(Signature originale)

Les deux scrutateurs :
(Signature originale)

PAQUET Michel
BOUTIN
PRIOT ELISABETH